Décision n° 2020-0424
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 10 avril 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0424
du *président* de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198500073	YARA FRANCE	64 PARDIES	1 UHF
198600367	COMMUNE DE RIVERY	80 RIVERY	2 UHF
198801868	CC DU HAUT BEARN	64 ACCOUS	2 VHF
199000658	CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT	17 ROCHEFORT	2 VHF
199000739	TRANSPORTS CORSO	84 AUBIGNAN	1 VHF
199007326	GROUPE ALQUENRY	72 RAHAY	2 VHF
199008256	ALLEZ CIE	16 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	1 UHF
199106351	MANUF FRANC PNEUMATIQUES MICHELIN	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
199110736	VALTRANS	94 VALENTON	2 UHF
199204710	ETS CELLIER	49 CHALLAIN LA POTHERIE	1 VHF
199206079	LUPA PATRIMOINE FRANCE	92 SURESNES	2 UHF
199212864	AUTO ECOLE SERREAU	45 ORLEANS	1 UHF
199300225	JAMING ET FILS	57 ENCHENBERG	1 VHF
199402768	HOWA TRAMICO	28 COULOMBS	1 UHF
199405157	M GIRARDET DANIEL	25 BESANCON	1 UHF
199503977	COMMUNE DE ARZON	56 ARZON	4 UHF
199505276	MAUTE S.A.	52 ARBOT	1 VHF
199507379	ATRIUM GESTION	78 VERSAILLES	1 UHF
199604312	COMMUNAUTE COMMUNES DU CLERMONTAIS	34 PAULHAN	1 UHF
199700604	COMMUNE DE LONGUEIL ANNEL	60 LONGUEIL ANNEL	1 VHF
199701408	ASTRIA	33 BEGLES	3 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0424
du *président* de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199800872	SANOFI-AVENTIS GROUPE	94 GENTILLY	2 UHF
199801364	COMMUNE DE TREMBLAY EN FRANCE	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 VHF
199801535	FONDERIE DE NIEDERBRONN	67 NIEDERBRONN LES BAINS	1 UHF
199801771	NAF NAF	93 EPINAY SUR SEINE	1 UHF
200102048	PHILIPPE REY SA-TRANSIT TRANSPORTS	66 PERPIGNAN	1 VHF
200200494	LE GOLF DES HAUTS DE NIMES	30 NIMES	1 UHF
200201427	ITIREMIA	26 ALIXAN	1 UHF
200202040	SMACL ASSURANCES	79 NIORT	1 UHF
200401831	SEM INTERCOMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	06 NICE	1 UHF
200501030	DISTILL LANGUEDOC PROVENCE	30 ST GILLES	2 VHF
200501931	ASS RANDONICE LES RANDONNEURS NICOIS	06 NICE	1 VHF
200600571	HAULOTTE GROUP	71 LE CREUSOT	1 UHF
200600702	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	69 GENAS	2 UHF
200600920	SERIS SECURITY	76 LE PETIT QUEVILLY	1 UHF
200601010	DISTILL LANGUEDOC PROVENCE	30 ST GILLES	1 UHF
200601014	DISTILL LANGUEDOC PROVENCE	13 PORT ST LOUIS DU RHONE	1 UHF
200601292	M MARIN PACHE	73 FLUMET	1 VHF
200601482	TRAVAUX FORESTIERS REPARATIONS ALY	38 ST PIERRE D'ALLEVARD	1 VHF
200700665	COMMUNE DE GRIGNY	69 GRIGNY	1 UHF
200700885	ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	93 BOBIGNY	2 VHF
200801303	SERIS SECURITY	27 PERRIERS SUR ANDELLE	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0424
du *président* de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200801330	SMAC	83 TOULON	1 UHF
200801551	SECURIGUARD SECURITE PRIVEE	90 BELFORT	2 UHF
200900909	JAMING ET FILS	57 ENCHENBERG	1 VHF
200900970	AAA TAXI STRASS 67	67 STRASBOURG	2 UHF
200901385	SYNDICAT E S F DES CARROZ	74 ARACHES LA FRASSE	2 VHF
200901389	GROUPEMENT POUR LA GESTION DE NAVIRES DE RECHERCHE GENAVIR	29 PLOUZANE	2 UHF
201000485	SEM INTERCOMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	06 NICE	2 UHF
201000486	SEM INTERCOMMUNALE POUR L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT	06 NICE	2 UHF
201000614	SERIS SECURITY	71 CHALON SUR SAONE	1 UHF
201000743	SERIS SECURITY	59 VILLENEUVE D ASCQ	1 UHF
201000745	SERIS SECURITY	44 ST NAZAIRE	1 UHF
201000783	SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE	92 NEUILLY SUR SEINE	1 UHF
201100221	DESMAREZ SA	62 COURRIERES	3 UHF
201101128	M FRANCO FABRICE	52 CHAMPSEVRAINE	2 VHF
201101549	SERIS SECURITY	74 ANNEMASSE	1 UHF
201101550	SERIS SECURITY	73 CHAMBERY	1 UHF
201101602	SERIS SECURITY	69 SOLAIZE	2 UHF
201200326	AMG SECURITE	94 VILLIERS SUR MARNE	2 UHF
201201249	SERIS SECURITY	76 LE HAVRE	1 UHF
201300038	SERIS SECURITY	69 ECULLY	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0424
du *président* de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201300703	DEPARTEMENT DU FINISTERE	29 LANDERNEAU	1 UHF
201302118	SERIS SECURITY	74 ANNECY	1 UHF
201302120	SERIS SECURITY	26 VALENCE	1 UHF
201302121	SERIS SECURITY	38 GRENOBLE	1 UHF
201400050	SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE	92 LA GARENNE COLOMBES	1 UHF
201400113	COMMUNE DE BRUGUIERES	31 BRUGUIERES	1 UHF
201400151	SERIS SECURITY	37 TOURS	2 UHF
201400157	SERIS SECURITY	44 ST HERBLAIN	2 UHF
201400571	SERIS SECURITY	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
201400622	SERIS SECURITY	69 DECINES CHARPIEU	1 UHF
201400630	AFS SEDAN SAS	08 SEDAN	1 VHF
201400690	BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES	92 FONTENAY AUX ROSES	1 UHF
201400790	SODEXO ENTREPRISES	92 COURBEVOIE	1 UHF
201401238	BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES	92 FONTENAY AUX ROSES	1 UHF
201401374	SERIS SECURITY	66 PERPIGNAN	1 UHF
201500056	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	57 LA MAXE	1 UHF
201500170	SERIS SECURITY	29 GUIPAVAS	2 UHF
201500240	DENIBAT SARL	77 POMPONNE	1 UHF
201501015	VALNOR	02 GRISOLLES	1 UHF
201501102	Q-PARK FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201501253	ATM GROUP SECURITE	38 LA TRONCHE	3 UHF
201600498	SERIS SECURITY	63 LEMPDES	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0424
du *président* de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 10 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201600641	DANO SECURITE	33 LA TESTE DE BUCH	1 UHF
201700338	BATEG	75 PARIS	3 UHF
201700394	PROSEGUR SECURITE HUMAINE	82 MONTAUBAN	2 UHF
201700515	SERIS SECURITY	69 LYON	1 UHF
201700740	SERIS SECURITY	35 PACE	3 UHF
201701219	ZRE KATOWICE	13 BERRE L'ETANG	1 VHF
201701238	OUTAREX	75 PARIS	2 UHF
201701400	SERIS SECURITY	69 LYON	1 UHF
201801034	EIFFAGE GENIE CIVIL TERRASSEMENT	42 ST ETIENNE	1 UHF
201900191	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	22 POMMERIT LE VICOMTE	1 UHF
201900299	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	73 CHAMBERY	1 UHF
201900353	GA ENTREPRISE	95 CERGY	3 UHF
201900411	BEC CONSTRUCTION PROVENCE	13 AIX EN PROVENCE	2 UHF
201900547	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	74 LES HOUCHES	1 UHF
201900905	LYNX SECURITE	71 CHALON SUR SAONE	1 UHF
201900906	LYNX SECURITE	71 TORCY	1 UHF